Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ COMMUN DES CONSEILLERS D'ETAT DE VAUD ET FRIBOURG

Vaud - Fribourg : vers un gymnase/collège intercantonal de la Broye pour 2003

Le gymnase/collège intercantonal de la Broye devrait accueillir ses premières classes vers 2003. Il sera construit sur le territoire de la commune de Payerne. Les gouvernements vaudois et fribourgeois en ont décidé ainsi le 4 juillet 1997, lors d'une séance de travail commune à Domdidier. Les législatifs des deux cantons et de la commune de Payerne auront encore à se prononcer sur l'octroi des crédits nécessaires à cette réalisation.

Les deux gouvernements se sont déterminés sur le site du futur établissement. Ils ont choisi le site de La Blancherie, qui présente le double avantage d'être très proche de la gare de Payerne et de permettre une bonne implantation d'un établissement du secondaire II complet d'une quarantaine de classes. Il dispose en outre d'une réserve en vue d'un éventuel agrandissement.

Les deux gouvernements signeront une convention pour l'achat du terrain de la Blancherie, conjointement avec la Municipalité de Payerne. Cette convention aura pour but de fixer les principes de partage, ses modalités, ainsi que les engagements mutuels préalables nécessaires à la réalisation de l'opération. Elle prévoira notamment la signature d'une promesse de vente d'une durée de trois ans, d'ici au 31 octobre 1997.

Les cantons de Vaud et de Fribourg accorderont, conjointement avec la commune de Payerne, les crédits nécessaires à une étude d'urbanisme relative à la légalisation d'un plan partiel d'affectation. Celui-ci permettra de délimiter la partie de la parcelle qui sera acquise par les cantons pour y construire le gymnase/collège alors que le solde sera acheté par la commune de Payerne pour y implanter d'autres activités.

Sous réserve de l'accord des législatifs cantonaux et communal, l'achat du terrain est prévu pour fin 1999, afin de permettre l'ouverture du gymnase/collège aux environs de 2003.

Les Conseils d'Etat se réjouissent ainsi d'avoir franchi une étape importante sur la voie de la création d'un établissement intercantonal capital pour le développement de la région de la Broye tant fribourgeoise que vaudoise.

Fusion des hôpitaux de Payerne et d'Estavayer-le-Lac

En matière de politique hospitalière, les deux Conseils d'Etat ont décidé de concrétiser la fusion des hôpitaux de Payerne et d'Estavayer-le-Lac. Dans ce but, ils chargent la commission paritaire intercantonale de mettre en oeuvre les recommandations émises sur la base du rapport déposé par la maison Atag Ernst & Young, soit la création d'un hôpital intercantonal multisite réalisée sous forme de société simple. Les deux gouvernements se sont ralliés aux principes suivants: L'hôpital cantonal de Fribourg Bertigny fonctionnera comme hôpital de référence pour les cas qui ne peuvent être traités à Payerne et qui ne nécessitent pas le recours à un hôpital universitaire. Le site de Payerne renonce à étendre l'éventail de ses prestations, au besoin en supprime, de façon à réaliser une réelle collaboration et une complémentarité avec l'équipement hospitalier des deux cantons. La réadaptation étant pratiquée sur le site d'Estavayer-le-Lac, il ne sera conservé sur le site de Payerne que la physiothérapie nécessaire à l'accompagnement des soins aigus. Le personnel de l'un des sites dont l'emploi serait supprimé du fait de la modification des missions de Payerne et d'Estavayer-le-Lac, se verra garantir la priorité d'engagement sur l'autre site. La Commission paritaire est chargée en priorité de déterminer les meilleurs délais dans lesquels cette réalisation peut s'effectuer.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 juillet 1997